

Homologation des tarifs 2010 du Camping de la Plage

M. l'Adjoint GIRARD, Rapporteur :

Redevances 2010 Emplacements camping

Les redevances journalières de séjours s'entendent de l'heure d'arrivée au lendemain 12 heures puis par période de 24 heures. Les redevances sont payables d'avance.

Les emplacements doivent être libérés à 12 heures.

La taxe de séjour, dont le montant est fixé par la commune de Chalezeule, est ajoutée à la redevance journalière (0,25 € en 2009).

Redevances principales par jour	Juillet- Août		Evolut.	Basse saison		Evolut.
	2009	2010		2009	2010	
Emplacement camping (comprend une voiture + caravane ou tente ou camping car)	5,55 €	5,80 €	+ 5 %	5,00 €	5,25 €	+ 5 %
Emplacement double essieux	24,00 €	35,00 €	+ 46 %	24,00 €	35,00 €	+ 46 %
Campeur de 13 ans ou plus	4,05 €	4,25 €	+ 5 %	3,75 €	3,95 €	+ 5 %
Campeur de moins de 13 ans	2,00 €	2,10 €	+ 5 %	1,85 €	1,95 €	+ 5 %
Prestation supplémentaire par jour						
Branchement électrique 6 ampères	3,60 €	3,60 €	-	3,60 €	3,60 €	-
Voiture supplémentaire (après accord du régisseur)	2,00 €	2,10 €	+ 5 %	2,00 €	2,10 €	+ 5 %
Visiteur (1)	2,10 €	2,20 €	+ 5 %	2,10 €	2,20 €	+ 5 %
Supplément animal (chien)	1,00 €	1,05 €	+ 5 %	1,00 €	1,05 €	+ 5 %
Stop accueil Camping-car : 1 nuit seulement hors électricité	10,50 €	10,50 €	-	10,50 €	10,50 €	-
Garage mort	5,55 €	5,80 €	+ 5 %	5,00 €	5,25 €	+ 5 %

(1) les campeurs peuvent recevoir des visiteurs à l'accueil. Si ceux-ci sont admis à pénétrer dans le terrain de camping, le campeur qui les reçoit est tenu d'acquitter une redevance, dans la mesure où le visiteur a accès aux prestations et/ou installations du terrain de camping.

ACCUEIL GROUPES

Les terrains Camp'in France consentent une **réduction aux groupes** organisant des rassemblements de clubs et rallyes :

- une réduction **de 50 %** sur les redevances principales (emplacements et personnes) est consentie exclusivement aux **Clubs et associations organisateurs membres de la FFCC⁽¹⁾**. Minimum : **10 équipages**. **Un seul** équipage organisateur arrivant la veille du rassemblement, peut bénéficier de la même promotion. Une seule facture globale sera éditée.

- une réduction de **30 %** sur les redevances principales (emplacements et personnes) est consentie aux autres groupes. Minimum **20 équipages**, une seule facture globale étant éditée.

FORFAITS MENSUELS

Le bénéficiaire doit être membre de la FFCC.

	AVRIL MAI JUIN SEPTEMBRE	JUILLET AOÛT
Emplacement 2 personnes (hors taxe de séjour et électricité)	330 € (+ 4,60 %)	370 € (+ 5,5 %)
Personne supplémentaire à partir de 13 ans	85 € (+ 6 %)	105 € (+ 5 %)
Personne supplémentaire moins de 13 ans	42 € (+ 5 %)	52 € (+ 4 %)

OFFRES SPECIALES ADHERENTS FFCC :

La FFCC propose à ses adhérents* une carte de fidélité donnant droit à des réductions «1 nuit offerte pour 5 nuits payées», offre valable sur l'ensemble de ses terrains (hors Electricité et Taxe de Séjour).

* Membres de la FEDERATION FRANCAISE DE CAMPING ET DE CARAVANING porteurs de la vignette FFCC au millésime de l'année en cours (Cartes en vente au bureau : 30 € cartes familiales ; 20,50 € cartes individuelles).

OFFRE SPECIALE PORTEURS CARTE CAMPING INTERNATIONALE

Une réduction de 10 % sur les redevances principales ci-dessus est consentie aux campeurs de nationalité étrangère porteurs de la CARTE CAMPING INTERNATIONALE.

Tarifs de location de bungalows toilés à la semaine - saison 2010

Période	1^{er} avril -12 juin et 29 août- 30 sept.	12 juin - 3 juillet et 21 au 28 août	3 au 24 juillet	25 juillet au 21 août
Bungalows toilés 4 places Tarif à la semaine	205 € (+ 5 %)	285 € (+ 5,5 %)	370 € (+ 5,5 %)	400 € (+ 5 %)
Tarifs à la nuit (2 nuits minimum)	30 € (idem 2009)	40 € (idem 2009)	60 € (idem 2009)	NON

PROMOTION :

4^{ème} semaine gratuite (la moins chère, pour 4 semaines consécutives) (hors juillet-août)

PROMOTION : spécial couple : 160 € / semaine, avant le 12 juin (non cumulable)

- Ces tarifs incluent les consommations d'eau et d'électricité, mais pas les taxes de séjour.
- les éventuelles personnes supplémentaires (avec accord préalable du régisseur) seront facturées au tarif camping.
- les couvertures et oreillers sont fournis dans les bungalows.

Ne sont pas fournis les draps et taies d'oreillers, ni les serviettes.

PAIEMENT DES LOCATIONS - CAUTIONS :

RESERVATION : acompte de **30 %** du montant de la location + **10 €** de frais de réservation.

Le **solde** de la location est à **régler à l'arrivée**.

CAUTIONS : 160 € pour la location et 40 € pour la propreté des lieux, cautions rendues lors du départ, après vérification de l'état des lieux.

Proposition

Conformément à l'article 14.1 de la convention de Délégation de Service Public du 31 décembre 2004, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'homologation de ces nouveaux tarifs, applicables du 1^{er} avril au 30 septembre 2010, le camping étant fermé du 1^{er} octobre au 31 décembre.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 18 janvier 2010.